

N° 58

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée Nationale.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 37

JOURNAUX OFFICIELS

Rapporteur spécial : M. Pierre GAMBOA.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 47) et in-8° 57.

Sénat : 57 (1981-1982).

Loi de finances. — Journaux officiels.

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
EXAMEN EN COMMISSION	4
I. — PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS PROPOSÉS POUR 1982	5
A. — Recettes	5
1. Les recettes propres	6
2. La subvention du budget général inscrite au budget des Services généraux du Premier ministre	6
B. — Dépenses de fonctionnement	6
C. — Dépenses d'investissement	7
D. — Récapitulation des crédits	7
II. — PRINCIPALES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES PAR VOTRE COMMISSION	7
A. — Le projet de modernisation des techniques d'impression a enfin été adopté en mai dernier	8
B. — L'opération de microfichage des éditions des Journaux officiels rencontre un vif succès auprès des abonnés	9
C. — Les crédits de sous-traitance progressent encore de 16,7 % en 1982	10
D. — Le recours croissant depuis 1979 à du personnel intérimaire pose aujourd'hui un problème humain difficile à résoudre	11
ANNEXES	13
— Annexe n° 1 : La production de la Direction des Journaux officiels en 1980 et au premier semestre 1981	15
— Annexe n° 2 : Evolution des effectifs de la Direction et de la Société de composition en 1980 et au premier semestre 1981. Situation des effectifs au 30 juin 1981 ...	17
— Annexe n° 3 : Investissements réalisés depuis le 1^{er} octobre 1980	18
— Annexe n° 4 : Evolution du déficit d'exploitation depuis 1979	19
— Annexe n° 5 : Evolution des tarifs de vente ou d'abonnement des publications et des tarifs des annonces légales en 1982	20

PRINCIPALES OBSERVATIONS

- 1. — Le projet de modernisation des techniques d'impression a enfin été adopté au mois de mai dernier.**
- 2. — L'opération de microfichage des éditions des Journaux officiels rencontre un vif succès auprès des abonnés.**
- 3. — Le volume de la sous-traitance progresse encore sensiblement en 1982.**
- 4. — Le recours, depuis le 1^{er} janvier 1979, à des personnels intérimaires pose aujourd'hui un problème humain difficile à résoudre.**

EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des Finances a procédé à l'examen du projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1982 dans sa séance du mercredi 14 octobre 1981.

Après l'exposé de M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial, un débat s'est engagé au cours duquel sont intervenus plusieurs membres de la Commission.

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé la nécessité de poursuivre l'amélioration de la présentation de l'édition des débats parlementaires, dont il a souhaité une meilleure diffusion dans les mairies.

M. Jacques Descours Desacres a souligné les problèmes humains que posait l'avènement de nouvelles techniques d'impression. Il s'est félicité du développement du microfichage qui sera une source importante d'économie de papier.

La Commission a alors approuvé le rapport de M. Pierre Gamboa.

Sous le bénéfice des observations présentées, elle vous propose d'adopter le projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1982.

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Depuis bientôt trois ans, les crédits des Journaux officiels sont présentés sous la forme d'un budget annexe.

Selon les normes du plan comptable général, ce budget comporte deux sections :

— la section d'exploitation décrit les opérations affectant les résultats de la gestion annuelle ;

— la section des opérations en capital retrace les opérations affectant la composition du patrimoine.

I. — PRESENTATION GENERALE DES CREDITS PROPOSES POUR 1982

Le budget annexe des Journaux officiels pour 1982 s'élève en recettes et en dépenses à 322.987.985 F, ce qui représente une augmentation de 23,1 % des crédits (+ 14,9 % en 1980 et + 27,4 % en 1981).

A. — Recettes

Les recettes inscrites au budget annexe des Journaux officiels proviennent pour 87,6 % de recettes propres et pour 12,4 % d'une subvention du budget général, contre 77 % et 23 % en 1981.

1) *Les recettes propres* : 282.987.985 F s'analysent comme suit :

- 78,7 % en provenance du produit des annonces ;
- 18,2 % dues à la vente d'édition au numéro et par abonnement.

Les tarifs ont été, en effet, très sensiblement relevés depuis trois ans et le seront encore au 1^{er} janvier 1982 (1).

— 3,1 % correspondant aux travaux d'impression exécutés par la Direction des Journaux officiels pour le compte des Ministères et organismes publics dont le montant venait jusqu'en 1978 en atténuation de dépenses par le jeu des rétablissements de crédits.

2) La *subvention du budget général* inscrite au budget des Services généraux du Premier ministre a pu être ainsi ramenée de 91.938.454 F. en 1979 à 68.430.000 F. en 1980, puis à 60.000.000 F. en 1981 et à 40.000.000 F. en 1982, soit une diminution de 56,5 % en quatre exercices. La réduction du montant de la subvention devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Cette subvention, inscrite au chapitre 36-52 des Services généraux du Premier ministre, est destinée à compenser les contraintes de service public qui pèsent sur les Journaux officiels.

Un tableau retrace en annexe l'évolution des résultats d'exploitation depuis 1979 (2).

B. — Dépenses de fonctionnement (Section exploitation)

Les dépenses nettes de fonctionnement sont en augmentation de 45.681.744 F. (+ 17,8 %) par rapport à 1981.

— La mesure nouvelle 01-12-03 (+ 32.682.774 F.) est destinée à couvrir l'incidence en 1982 des hausses de salaires des ouvriers et employés placés sous le régime de la convention collective de la presse parisienne (majorations prévues en 1981 et prévisibles en 1982).

— La mesure nouvelle 01-13-01 (+ 9.610.000 F.) doit permettre de faire face à l'ajustement aux besoins réels de diverses dotations.

(1) Voir annexe n° 5.

(2) Voir annexe n° 4.

C. — Dépenses d'investissement
(Section des opérations en capital)

L'acquisition de matériels techniques d'imprimerie et de bureau représente l'essentiel des autorisations de programme (23.100.000 F) et des crédits de paiement (22.000.000 F) demandés pour 1982.

La majeure partie de ces dotations est prévue pour financer l'acquisition de matériels techniques d'imprimerie liée à la mise en place de la photocomposition.

D. — Récapitulation des crédits

TITRE	CREDITS (en francs)			
	1981	1982		
	Crédits votés	Services votés	Mesures nouvelles	Total
Première section - Exploitation.....	262.306.241	261.022.432	+ 61.965.553	322.987.985
Dont virement à la section des opérations en capital .	— 7.000.000	— 3.744.328	— 18.255.672	— 22.000.000
Net (dépenses d'expl.) ...	255.306.241	257.278.432	+ 43.709.881	300.987.985
Deuxième section - Opérations en capital Autorisations de Programme	9.000.000			23.100.000
Crédits de paiement	7.000.000	4.159.000	17.841.000	22.000.000

**II. — PRINCIPALES OBSERVATIONS
PRESENTEES PAR VOTRE COMMISSION**

L'examen du projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1982 révèle deux motifs de satisfaction et suscite deux sujets d'inquiétude.

L'accès des Journaux officiels à une technique de pointe en matière d'impression et de diffusion offre deux motifs de satisfaction.

**A. — Le projet de modernisation des techniques d'impression
a enfin été adopté en mai dernier.**

La modernisation des techniques d'impression est directement liée à la mise en place du système de photocomposition.

Le marché concernant l'installation du système de photocomposition programmée a été passé en mai dernier à la Société C.E.R.C.I. (Compagnie d'Etudes et de Réalisations de Cybernétique industrielle) après avis favorable de la Commission spécialisée des marchés de l'informatique.

La Société C.E.R.C.I. doit fournir une première tranche opérationnelle en mai 1982. A cette époque seront concernées par cette phase, les éditions : Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales, Bulletin officiel des Annonces des Marchés publics, Bulletin des Décorations et Brochure 1014 (traitements des fonctionnaires).

Sur le plan « Impression », il sera nécessaire de disposer pour la même époque d'une rotative légère offset qui devra permettre d'imprimer des cahiers de 64 pages sur 4 groupes d'impression. Le marché correspondant est en cours d'élaboration.

Un an plus tard (en mai 1983), la deuxième phase de photocomposition devra être opérationnelle ; elle concernera les éditions : Lois et Décrets, Documents parlementaires, Textes d'Intérêt général.

Dans le même temps, il sera nécessaire de disposer d'une deuxième rotative offset capable d'imprimer le journal « Lois et Décrets ».

En mai 1984, la troisième phase de photocomposition sera opérationnelle. Seront concernées les éditions suivantes : Débats parlementaires, Documents administratifs. Le matériel d'impression (rotatives) sera suffisant pour faire face aux nouveaux besoins.

La dernière phase d'introduction de la photocomposition interviendra en mai 1985. Elle permettra de traiter le reste des éditions, à savoir : Bulletin officiel des Prix, Bulletin des Annonces légales obligatoires, Bulletins ministériels, Brochures et titres divers.

L'utilisation de la photocomposition programmée permettra, en outre, dès la deuxième phase, la fabrication des microfiches sur les

photocomposeuses (fiches mères argentiques), ce qui évitera d'avoir à effectuer les prises de vues à partir du document papier.

Le microfichage (1) de l'ensemble des collections des « Lois et Décrets » constituera à terme (moins de deux ans) une véritable banque de données du texte intégral, et il est permis d'espérer que les très prochains développements techniques dans le domaine des transmissions d'images (vidéo-disques et disques numériques) permettront un accès facile et une consultation à distance de ce fichier.

B. — L'opération de microfichage des éditions des Journaux officiels rencontre un vif succès auprès des abonnés

Au 30 juin 1980, on dénombrait 565 abonnés à l'édition des Lois et Décrets, 80 aux Débats de l'Assemblée nationale et 72 aux Débats du Sénat.

A cette date, il a été vendu 3.620 collections annuelles Lois et Décrets, 258 collections des Débats de l'Assemblée nationale et 235 collections des Débats du Sénat.

La progression des souscriptions d'abonnement se poursuit. Un intérêt supplémentaire est offert aux abonnés depuis octobre 1980 avec l'envoi quotidien de la microfiche du Journal Lois et Décrets du jour.

Le microfichage des journaux des années antérieures s'accélère et la duplication des microfiches est accentuée grâce à l'acquisition en 1980 d'un deuxième duplicateur diazoïque.

A ce jour, l'état des éditions microfichées est le suivant :

- Lois et Décrets de 1957 à 1981
- Débats Assemblée nationale de 1969 à 1981
- Débats Sénat de 1969 à 1981
- Bulletin des Prix de 1941 à 1981

Le microfichage des éditions antérieures va être poursuivi.

(1) Cette technique d'archivage devrait permettre de récupérer des locaux rue Desaix. Il convient de rappeler que certains services du Journal officiel sont installés dans la zone industrielle d'Antony.

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Lois et Décrets de 1981 à 1945 réalisés début 1982
- Lois et Décrets de 1981 à 1881 réalisés fin 1982
- Débats Assemblée nationale de 1981 à 1945 réalisés fin 1983
- Débats Sénat de 1981 à 1945 réalisés fin 1984

L'activité de l'atelier de microfichage sera profondément modifiée à moyen terme.

En effet, la technique actuelle est celle du « microfichage documentaire » effectué à partir de documents photographiés par une caméra, alors qu'avec la mise en place de la photocomposition, c'est ce nouveau système qui génèrera les microfiches mères.

*
* * *

Les retards pris dans le choix du nouveau système de photocomposition ont une double conséquence qui constitue, en 1982, deux sujets d'inquiétude.

C. — Les crédits de sous-traitance progressent encore de 16,7 % en 1982

Cette progression devrait être plus limitée qu'en 1981 (+ 83 % par rapport au budget voté en 1980 et + 21,4 % compte tenu des ajustements opérés en cours d'année).

L'augmentation de la capacité de production des ateliers du Journal officiel aura pour première conséquence de réduire dans de très grandes proportions, pour ne pas dire supprimer, le volume des travaux sous-traités. La conséquence directe qui en découle sera la contribution à l'équilibre budgétaire par la diminution progressive de la subvention compensatrice.

Les Journaux officiels pourront alors davantage faire face à de nouvelles charges comme, par exemple, l'édition de nouveaux bulletins ministériels.

Dans cette période transitoire, la sous-traitance permet de faire face aux accroissements saisonniers du plan de charge liés aux sessions parlementaires avec les effectifs calculés pour les périodes normales.

Elle répond à un souci d'économie parce que les coûts de fabrication des sous-traitants sont, au plus, égaux à ceux des ateliers des Journaux officiels en période normale. Or, sans l'appoint de la sous-traitance, ceux des travaux qui pourraient être réalisés dans les ateliers des Journaux officiels subiraient un surcoût important car ces travaux seraient effectués les dimanches pour lesquels les tarifs salariaux sont le double des tarifs habituels. Ils représentent, en outre, une contrainte importante pour la vie familiale des personnels concernés.

Elle est encore indispensable en raison de certaines contraintes de gestion liées à des considérations d'ordre social, par exemple, au trop faible étalement des congés des ateliers.

D. — Le recours croissant depuis 1979 à du personnel intérimaire pose aujourd'hui un problème humain difficile à résoudre

La garantie de l'emploi ayant été assurée à l'ensemble du personnel présent au 1^{er} janvier 1979, l'équilibre des effectifs à l'issue du plan de modernisation sera atteint par les seuls départs à la retraite ou en pré-retraite.

Des négociations sont en cours avec le Ministère de l'Economie et des Finances pour mettre en place au Journal officiel un régime de pré-retraite pour les catégories de personnels touchés par la modernisation.

Depuis 1979, pour faire face à une situation initialement limitée dans le temps, les choix devant être arrêtés en avril 1979, la société de composition a eu recours à des personnels non statutaires dits « suiveurs ». Le prolongement de cette situation provisoire a conduit au recrutement de près de soixante « suiveurs » qui tout en étant intégrés au cycle de la production sur une si longue période se trouvent placés hors statut.

L'accroissement des charges des Journaux officiels et les contraintes liées à la formation du personnel aux nouvelles techniques

d'impression conduiront inévitablement à augmenter le nombre de ces personnels « suiveurs ». Des solutions devront être trouvées, permettant de concilier la recherche d'une rationalité économique et technique avec le problème humain posé par ces salariés qui ne sauraient être pénalisés des retards apportés au plan de modernisation.

*
* *
*

ANNEXES

La Commission des Finances a examiné les crédits des Journaux officiels au cours de sa séance du 14 octobre.

Sous le bénéfice des observations présentées dans son rapport, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1982.

ANNEXE N° 1

**LA PRODUCTION DE LA DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
EN 1980 ET AU PREMIER SEMESTRE 1981**

I. — Année 1980

a) Production

L'activité de la Direction des Journaux officiels au cours de cette année, peut être résumée ainsi (Journal officiel + Sous-traitance) :

Format in-4° + in-8° transformé en in-4°

— Pages composées(1) 155.733
— Pages imprimées 2.156.865.856

Par rapport à 1979 la progression est de :

- + 5,39 % pour les pages composées.
- + 2,84 % pour les pages imprimées.

Les éditions qui ont une incidence significative dans cette augmentation sont :

- Les « Lois et Décrets » (le numéro complémentaire progresse de 7,17 % par rapport à 1979).
- Le B.O.D.A.C.C. (le nombre moyen des insertions de chaque bulletin est passé de 2.000 à 2.500 en cinq ans).
- Les bulletins ministériels et notamment celui du travail en raison du nombre croissant de conventions collectives publiées.
- Les débats du Sénat, mais cette évolution est liée à la conjoncture et on ne peut en tirer de conclusions pour l'avenir.

Le volume d'impression des codes et brochures reste stationnaire.

Cette constatation masque un double mouvement :

- La composition marque une progression importante, mais les chiffres de tirage sont plus faibles de façon d'une part, à ne pas supporter de stocks d'inventus et d'autre part, pour fournir au public des brochures mieux tenues à jour, puisque rééditées plus souvent.
- Le surcoût assez relatif de ces rééditions est inférieur aux frais de stockage des tirages plus nombreux concernant des brochures dont une partie risque d'être invendue ou qui rendront de moins bons services.

(1) Corrections et majorations pour tableaux incluses.

b) *Activités commerciales*

Courrier :

Nombre de lettres reçues en 1980 :
613.814, soit + 7,32 % par rapport à 1979.
Nombre de lettres expédiées en 1980 :
617.411, soit + 6,43 % par rapport à 1979.

Abonnements :

Ils diminuent de 5,19 % par rapport à 1979. L'ensemble des éditions subit ainsi le contre-coup du réajustement des tarifs entrepris depuis 1979.

Ventes au numéro :

— Codes et brochures :

L'intérêt du Public pour cette collection, qui compte en 1980 plus de 500 titres, ne cesse de progresser :
+ 4,44 % de ventes par rapport en 1979.

— Autres ventes :

Elles diminuent du fait de la réduction du nombre d'années d'éditions papier conservées en stock. Cette réduction a pour contrepartie une augmentation des ventes de photocopies réalisées à partir de l'original ou de microfiches. Le pourcentage d'augmentation des ventes de photocopies faites à partir de microfiches est de 113,6 %.

II. — **Premier semestre 1981**

La production des Journaux officiels au cours du premier semestre 1981 s'établit comme suit (Journal officiel + sous-traitance) :

Format in-4° + in-8° en in-4° :

— pages composées 69.614
— pages imprimées 1.019.772.538

Par rapport au premier semestre 1980 on enregistre une diminution de :

- 7,95 % pour les pages composées ;
- 3,21 % pour les pages imprimées.

La baisse de production enregistrée au cours du premier semestre 1981 est la conséquence de l'absence de session parlementaire. Des économies de sous-traitance très importantes ont ainsi pu être réalisées.

Toutefois, ces économies ne sont que provisoires car la session de juillet va obliger la Direction à sous-traiter beaucoup plus que lors d'une session normale, à cause principalement des congés d'été.

ANNEXE N° 2

**EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA DIRECTION
ET DE LA SOCIETE DE COMPOSITION EN 1980 ET
AU PREMIER SEMESTRE 1981**

Direction des Journaux officiels :

	1^{er} juillet 1980	1^{er} janvier 1981	1^{er} juillet 1981
Fonctionnaires	12	14	12
Techniques	324	320	319
Administratifs	325	326	325
TOTAL	661	660	656

Société anonyme de composition et impression des Journaux officiels :

1 ^{er} juillet 1980	416
1 ^{er} janvier 1981	408
1 ^{er} juillet 1981	399

Depuis le 1^{er} janvier 1979, la SACI-JO ne recrute plus et ne remplace plus les ouvriers ou employés partant en retraite que par des « suiveurs » ou des ouvriers sur contrat de travail à durée déterminée.

ANNEXE N° 3

INVESTISSEMENTS REALISES DEPUIS LE 1^{er} OCTOBRE 1980

**A. — Nature et montant des investissements réalisés
depuis le 1^{er} octobre 1980 (hors photocomposition)**

— Aménagement des locaux	98 000
— Compteur à affichage digital (sur caméra, atelier micrographie)	44 000
— Meuble résistant au feu pour la protection des fichiers magnétiques, service informatique	26 000
— Entretien général des bâtiments	236 000
— Aménagement de nouveaux locaux pour la vente par correspondance	1 090 000
— Achat d'un duplicateur diazoïque (extension de l'atelier de micrographie)	158 760
— Achat de : — 3 ficeleuses	314 000
— machines à cercler (modernisation du Service Expédition)	67 000
— Rachat d'une unité centrale type 62 - CII/HB (en crédit-bail depuis 1978)	854 000
— Achat de petit matériel pour le Service Informatique	55 000
— Achat de divers outillages et matériels de bureau	570 000
	3 512 760

**B. — Nature et montant des investissements réalisés depuis le 1^{er} octobre 1980,
liés à la mise en place de la photocomposition**

— Engagé : marché pour la fourniture d'un système de photocomposition programmée (1 ^{re} phase).	
Société CERCI	7.584.670
— Ouverture d'autorisations de programme demandées et accordées dans la loi de Finances rectificative 1981	12.050.000
qui permettront de financer :	
— la fin des travaux d'aménagement du local de photocomposition	2.800.000
— l'achat d'une photocomposeuse	1.800.000
— l'achat d'une rotative offset	3.000.000
— l'aménagement de locaux pour l'informatique de gestion	2.200.000
— l'alimentation en électricité de secours des unités informatiques	1.000.000
— des études spécifiques complétées d'une assistance technologique	865.330
Au total	19.250.000

ANNEXE N° 4

EVOLUTION DU DEFICIT D'EXPLOITATION DEPUIS 1979

	Chiffres votés	Prévisions rectifiées	Observations
1979	91.938.454	92.001.503	+ 63.049 (1)
1980	68.430.000	68.436.180	+ 6.180 (2)
1981	60.000.000	60.007.537	+ 7.537 (3)

(1) La subvention d'exploitation a été augmentée de 8 049 F par arrêté du 19 avril 1979 (*Journal officiel* du 28 avril 1979) dans le but d'abonder de la même somme le chapitre de dépenses 61-06 « Œuvres sociales et prestations supplémentaires ».

La subvention d'exploitation a été augmentée de 55 000 F par arrêté du 7 juin 1979 (*Journal officiel* du 22 juin 1979) dans le but d'abonder de la même somme le chapitre de dépenses en capital 69-61 « Acquisitions d'immobilisations et grosses réparations ».

(2) La subvention d'exploitation a été augmentée de 6.180 frs par arrêté du 29.5.80 (J.O. du 12.6.80) dans le but d'abonder de la même somme le chapitre dépenses 61.06 « Œuvres sociales et prestations supplémentaires ».

(3) La subvention d'exploitation a été augmentée de 7.537 frs par arrêté du 1.4.81 (J.O. du 11.4.81 N.C.) dans le but d'abonder de la même somme le chapitre dépenses 61.06 « Œuvres sociales et prestations supplémentaires ».

ANNEXE N° 5

**EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE OU D'ABONNEMENT
DES PUBLICATIONS ET DES TARIFS DES ANNONCES LEGALES EN 1982**

Conformément aux instructions, la Direction des Journaux Officiels définit les mesures propres à poursuivre son redressement financier et à réduire la subvention versée par le Budget Général au Budget Annexe des Journaux officiels.

Comme les années précédentes, un ensemble de décrets tarifaires sera soumis à l'approbation afin de poursuivre le rapprochement des coûts et des prix de vente des journaux et des bulletins édités par la Direction des Journaux officiels.

Ces mesures seront conformes à la décision prise par Monsieur le PREMIER MINISTRE à l'occasion de la préparation du Budget pour 1982.

Il s'agit de :

— L'augmentation de 33 % des ventes au numéro qui passeront de 1,50 F à 2 F l'exemplaire ainsi que des abonnements aux éditions.

Cette augmentation permettra d'amener le prix de vente au numéro du Journal officiel « Lois & Décrets » à 68 % de son prix de revient, mais le montant de l'abonnement à cette édition sera à seulement 27 % de son coût.

— L'augmentation de 52,50 % des insertions au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Sans tenir compte de l'érosion monétaire, le retard par rapport aux annonces légales parisiennes sera encore d'environ 14 %.

— L'augmentation de 25 % des insertions au Bulletin officiel des annonces légales obligatoires, permettra une mise à niveau par rapport aux annonces légales parisiennes.

— Les insertions au Journal officiel ne subiront aucune augmentation.

— En ce qui concerne le Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics, l'augmentation résultera de l'application des tarifs fixés par le Préfet de Paris pour les annonces officielles de la Région Parisienne.